

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.09PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 925'000.- pour l'acquisition de
véhicules, machines-outils et poids lourds pour la période 2018-2019**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 26 juin 2017.

Elle était composée de Messieurs Jean-François CAND, Jean-David CHAPUIS, Michel DUBEY, Martin LOOS, Ervin SHEU, Olivier SIMON-VERMOT et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Marc-André BURKHARD, MM. Markus BÄRTSCHI (URBAT), Sandro ROSSELET (STE) et Hervé BRÜGGER (responsable du garage).

Nous les remercions pour leurs explications détaillées et éclaircissements.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD indique que le genre de renouvellement préventif qui nous est proposé ici est nécessaire au bon fonctionnement des services. Comme indiqué dans le préavis, un moratoire de deux ans avait été décidé en 2015 et les investissements nécessaires pour 2016/2017 ont été reportés. De nombreuses pannes, de plus en plus difficiles à réparer, sont ensuite progressivement survenues sur les véhicules. Il souhaite qu'une pareille expérience ne soit si possible pas répétée.

La commission apprécie le fait que ces achats de véhicules soient groupés pour URBAT et STE, la délégation municipale précise en effet, qu'autant que possible, les besoins sont consolidés entre les deux services afin de maximiser l'engagement de chaque véhicule tout en tenant compte des besoins simultanés prévisibles. Jardins, voirie et STEP peuvent notamment en grande partie se partager des véhicules identiques.

M. BRÜGGER explique en détail le choix de chaque véhicule, par ailleurs déjà très bien documenté dans le préavis. Il rappelle qu'en plus des caractéristiques techniques, la capacité du fournisseur à pouvoir assurer l'entretien, représente aussi un facteur déterminant.

On nous précise bien que les véhicules ne sont jamais remplacés systématiquement mais seulement lorsque leurs coûts de maintenance deviennent trop élevés.

On rappelle aussi que les véhicules décrits sont à considérer comme indicatifs. Le choix final sera effectué parmi plusieurs modèles qui pourront par exemple tout à fait être d'une autre marque que ceux proposés ici. Le processus d'achat passe en effet par un appel d'offres.

Tous les véhicules proposés sont équipés de moteurs thermiques. Autant les commissaires que la délégation municipale, sont convaincus qu'à relativement court terme, les véhicules de ce type seront de plus en plus disponibles en versions électriques. Aujourd'hui, l'offre commence à devenir intéressante mais il s'agit plus de prototypes non encore à 100% au point au niveau de l'autonomie et de la fiabilité. En

hiver, lorsqu'il fait froid, la capacité des batteries actuelles chute par exemple d'environ 30%. Les prix, bien qu'ayant déjà beaucoup diminué, sont, pour l'heure, plus élevés que pour le thermique. Sujet à suivre pour les prochaines séries d'acquisitions.

En principe, les anciens véhicules pourront être revendus ou repris par le vendeur. En dernier recours, ils seront démolis par le vendeur. Dans tous les cas, les signes distinctifs de notre Ville seront préalablement effacés.

Concernant les véhicules légers pour URBAT, il s'agit de véhicules supplémentaires rendus nécessaires suite à l'augmentation du nombre de collaborateurs. Aujourd'hui, certains des responsables doivent utiliser leurs véhicules privés (ce qui n'est pas non plus pratique pour déplacer du matériel). Les breaks proposés peuvent par ailleurs transporter d'avantage de personnes.

Au point 2.1.2 du préavis, il s'agit de la description d'un véhicule destiné au troisième concierge mobile. Celui-ci ne dispose actuellement pas d'un véhicule dédié. Une erreur s'est glissée dans l'indication du prix d'achat qui est bien de 21'000.- et non 2'000 comme indiqué à cet endroit dans le préavis.

En réponse à la question d'un commissaire, la délégation municipale précise que des véhicules de démonstration ou d'occasion pourront parfaitement entrer en ligne de compte dans le cadre de ces acquisitions.

Conclusions :

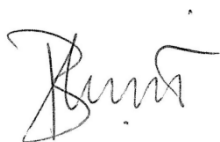
Les responsables communaux se réjouissent, le cas échéant, de retrouver enfin un rythme de renouvellement ordinaire du parc de véhicules qui leur sert d'outil de travail.

L'expérience récente du report de deux ans de cet investissement a démontré qu'il n'y a pas d'économie à espérer de ce genre de manœuvre.

La réflexion sur les alternatives électriques a été menée avec enthousiasme par tous les acteurs du projet (services communaux et commissaires y compris) mais chacun a pu se convaincre que le virage ne serait pas raisonnable à ce jour. Bientôt, cependant, le choix du tout électrique s'imposera probablement de lui-même, tant pour les véhicules légers que pour les utilitaires.

En l'état, Boussole 21 donne son accord à ce préavis.

Vu ce qui précède, c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés.



Bart Wind - 1^{er} membre

Yverdon-les-Bains, le 11 août 2017